

VILLE DE LEWARDE

Avril 2019

Site internet de la ville : <https://www.ville-lewarde.fr/>

Le mot du Maire

Pourquoi s'intéresser à l'installation de stockage des déchets inertes sur le territoire de la commune de Loffre ? La raison principale, évidemment, c'est la proximité.

Ce projet, la municipalité de Loffre est une grande partie de la population s'y sont opposées. Il prend une ampleur qui, de fait, va nous impacter, ne serait-ce que par la circulation des camions qui emprunteront à plein la RD 135 passant par Lewarde vers Loffre.

Il est certain que le nombre de camions va apporter des nuisances sonores, va augmenter le taux de pollution de l'air et va accélérer la dégradation de la RD 135.

Nous nous devons de donner notre avis en participant à la consultation en mairie de Loffre (voir article sur le sujet) et en soutenant la pétition jointe à ce journal.

Nous sommes attentifs aux divers projets pouvant créer de l'activité mais on ne peut faire n'importe quoi, n'importe où sans consultation préalable des citoyens.



Votre Maire,
Denis MICHALAK

Événements culturels

La municipalité et des associations préparent des moments de rencontres culturelles à l'intention des Lewardois. Un tel événement a lieu tous les deux ans. Cette année, le cru sera assez exceptionnel dans la diversité de l'offre et la qualité des animations.

Ces interventions se dérouleront entre le 26 mai et le 6 juillet avec une offre fort intéressante de spectacles, d'expositions, de conférences ... La programmation sera particulièrement importante le week-end de début juin (1^{er} et 2).

Une parution exceptionnelle, début mai, fera état du déroulé complet de l'évènement.

Votre participation sera un encouragement à poursuivre dans cette voie.

UNESCO

Des panneaux signalétiques UNESCO spécifiques à la commune ont été installés aux entrées de ville pour rappeler aux visiteurs l'inscription, depuis 2012, du bassin minier et donc de la ville sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Trésor de l'humanité, le Bassin minier a été distingué au titre de « paysage culturel », « œuvre conjuguée de l'homme et de la nature » selon les termes de la Convention du patrimoine mondial.



Elections Européennes

Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019, de 8h à 18h. Le bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur.

Fête des mères

La municipalité de Lewarde va honorer toutes les mamans de la commune pour la fête des mères.

Comme chaque année, une inscription en Mairie est indispensable.

Pour bénéficier du cadeau, vous devrez vous présenter en Mairie entre le 2 et le 18 mai 2019, avec un justificatif de domicile de moins de trois mois et votre livret de famille.

Un bon vous sera remis qui vous permettra de retirer votre cadeau aux permanences suivantes, en mairie :

Le jeudi 23 mai et le vendredi 24 mai de 10h à 12h et de 14h à 16h,

Le samedi 25 mai de 9h à 11h.

Attention : aucun cadeau ne vous sera remis sans inscription préalable.

Venez vite vous inscrire !



Enquête publique

Elle concerne la demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inerte sur le territoire de la commune de Loffre par la société SAS STB matériaux.

La consultation est organisée, conformément aux lois en vigueur. L'objectif est de permettre à tout habitant de Loffre et des communes environnantes de notifier des remarques sur le projet.

Les habitants qui le souhaitent, doivent se rendre aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Loffre du 5 avril au 7 mai

- les lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 17h 30

- le mercredi de 14 h à 16 h

- le vendredi de 13 h 30 à 16 h

- le samedi de 9 h 30 à 11 h

Des compléments d'information seront donnés sur place.

La note complète de la préfecture est notifiée sur le site de la ville ou visible en mairie.

Une pétition est soumise à votre approbation dans ce journal.

Commémoration à venir

Les lewardois sont invités à participer aux commémorations des 28 avril et 8 mai.

Début des commémorations à 11 h, salle des fêtes.

Le 28 avril est dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale.

Le 8 mai est un jour férié destiné à célébrer la fin de la Seconde Guerre mondiale.

19 mars 1962

La municipalité, la FNACA, les membres de l'association du képi au casque en costume militaire d'époque, l'harmonie municipale, les secouristes ont, par leur présence, apporté de la solennité à cette journée nationale de recueillement.



Au monument aux morts, Monsieur Alain Hombert, conseiller municipal et frère de Monsieur Charles Hombert, victime militaire de cette guerre, a lu l'ordre du cessez-le-feu du général Ailleret qui a mis un terme à plus de 8 ans de guerre.

Il est important de « faire mémoire » de la guerre d'Algérie. Il s'agit de l'enseigner et de la transmettre aux jeunes générations. C'est ce qu'a souligné Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'état auprès de la ministre des armées, dans son message lu au monument aux morts par Madame Jeanne-Marie Delmaire, adjointe au maire.



Ce devoir de « faire mémoire » a été réitéré par Monsieur Denis Michalak, maire, dans son propos s'appuyant sur des éléments historiques.

La colonisation de l'Algérie commencée en 1830 s'est achevée en 1962 par un drame humain pour la France : 25 000 morts, 70 000 blessés auxquels il faut ajouter 3 000 civils et pour l'Algérie : 300 000 morts dont plus de 70 000 supplétifs de l'armée française (Harkis).

Près d'un million de Français d'Algérie (pieds noirs) furent rapatriés entre 1962 et 1965.

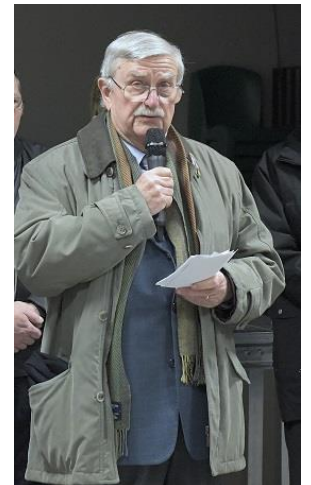


Ces faits ne doivent pas être jetés dans les oubliettes de l'histoire mais être rappelés pour démontrer que toute guerre est un échec.

Monsieur Jean-Claude Plutot, président de la FNACA, a rappelé qu'au cours de cette guerre, chaque jour, 10 garçons de 20 ans furent tués. 300 000 blessés et malades revinrent en France, diminués physiquement. Des milliers de Harkis furent abandonnés à leur sort.

Il souligna qu'il est du devoir de la FNACA de faire vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, élément fondateur de toute démocratie.

Il appela à construire, ensemble, une humanité plus tolérante et plus juste pour tous.



Repas des aînés

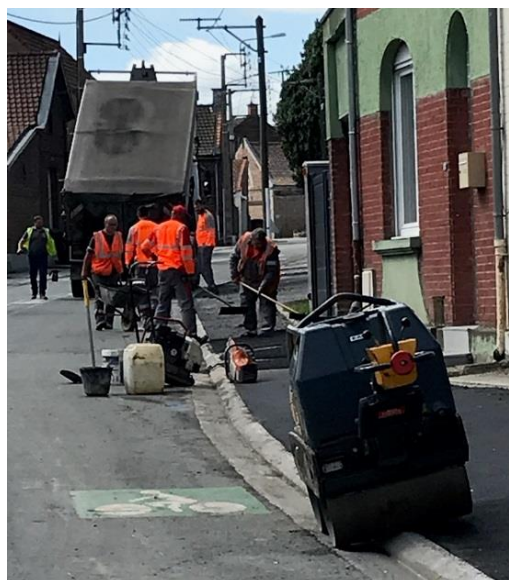
Soucieuse de renforcer le lien social entre les habitants, la municipalité, a invité les Lewardois(e)s âgé(e)s de 65 ans et plus à un repas dansant le dimanche 7 avril.

Cette après-midi conviviale a été appréciée des convives qui ont répondu à l'invitation.

D'autres photos sont disponibles sur le site internet de la ville.



Budget



Informations financières

Le compte administratif financier 2018 de la ville :

Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe, a détaillé tous les chiffres de chaque chapitre. Les montants des articles ont été, au préalable, étudiés en réunion de préparation.

En section de fonctionnement, les dépenses réalisées se sont élevées à 1 766 459.16 €

Les recettes ont atteint 2 047 499.12 €

En section d'investissement, les principales dépenses, à hauteur de 369 123 97 €, ont été les frais d'urbanisme, les travaux de menuiseries à la mairie, aux écoles (*photo ci-contre*) et de voirie du Syndicat des Transports, la création de l'allée du cimetière, les révisions des toitures des Boulistes et du Presbytère, la réfection des trottoirs rue de Loffre (*photo ci-dessus*), l'amélioration de l'éclairage public sur la place des Vésignons, le changement de la bouche d'incendie (rue Michel), l'achat d'un camion et de matériels pour les services techniques suite au vol de Juillet 2018.



Les recettes ont rapporté 541 282.18 €, émanant principalement d'autofinancement et de subventions.

Le résultat net de l'année 2018 fait apparaître un excédent 453 198.17 €

Le compte de gestion 2018 :

Il a été rédigé par Monsieur Christophe MANEZ, Trésorier d'Aniche. Tous les chiffres sont identiques à ceux inscrits au compte administratif 2018.

Le budget primitif 2019 :

Le budget primitif doit dans ses prévisions inscrire obligatoirement les résultats finaux de l'année 2018. Les affectations comptables sont :

Fonctionnement – recettes –	
Article 002 - Excédent de fonctionnement	460 291.23 €
Investissement – recettes	
1068 – excédent de fonds capitalisé	148 445.66 €

Investissement – dépenses

001 – solde d'exécution sect. investissement reporté	4 845.66 €
---	-------------------

La section de fonctionnement 2019 s'équilibrerait à 2 268 962.23 €.

En dépenses :

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances.

Les frais de personnel représentent le montant le plus important des dépenses.

Les subventions communales sont prévues aux associations sans compter les frais induits des utilisations et d'entretien des espaces communaux.

Les charges financières (intérêts des prêts) devraient atteindre près de 65 000 €.

En recettes :

Le produit des services (centre aéré, cantine...) ne devrait rapporter que 115 200 €.

Les impôts locaux sont évalués à 869 167 €. Les taux communaux sont maintenus pour l'année 2019.

Les allocations de l'Etat « s'érodent » d'année en année, avec une perte de plus de 2 000 € pour 2019, alors que le Gouvernement avait décidé de maintenir les dotations.

Il est prévu que la section d'investissement 2019 s'équilibre à 1 244 622.01 €.



En dépenses :

Les principales opérations retenues, en investissement, sont les suivantes :

l'étude pour la révision du Plan Local d'Urbanisme,

le remboursement des emprunts : capital,

l'achat de divers matériels : des appareils pour le service technique (tondeuse...), un réfrigérateur pour la salle des fêtes, un ordinateur pour les services administratifs, des tables pour le restaurant scolaire,

le remplacement du portail d'entrée de la cour de la mairie (*photo ci-dessous*),

le changement de portes et fenêtres, travaux de sécurité électrique et liaison informatique, examen des entrées extérieures, dans les écoles,

la rénovation des ouvrants (côté des secouristes) au restaurant scolaire,

la modification du chauffage au club house des boulistes,

la création d'une ouverture pour le stockage de matériels à la salle des fêtes,

le changement de la chaudière et réparation de la porte coulissante à la salle omnisport,

la réfection du macadam sur la rue St Rémy,

la somme de 30 000 € sera affectée à des travaux divers de voirie,

l'achat d'un terrain appartenant à Maisons et Cités, rue des Peupliers pour y créer un espace de stationnement,

la réhabilitation des structures d'éclairage public si nous obtenons une subvention dans les rues d'Erchin et Aragon.

l'implantation d'un radar pédagogique dans la rue de Roucourt pour tenter de réduire la vitesse,

le coût des travaux du Syndicat des Transports du Douaisis (SMTD) transférés à la ville.

l'installation d'un colombarium (*photo ci-dessous*)



En recettes

Les recettes mentionnées attendues : le virement de la section de fonctionnement, du fonds de compensation de la TVA, de l'excédent capitalisation, d'une subvention du Département pour les menuiseries des écoles et de l'allocation du SMTD pour travaux.

Pour de plus amples informations, les documents financiers sont consultables en mairie.

Journée de l'autisme aux écoles

Le 2 avril, en accord avec les enseignantes, les parents d'élèves ont invité les enfants de nos deux écoles à s'habiller de bleu pour la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

Pourquoi cette couleur ? Elle est douce et apaisante et elle symbolise le rêve et la vie. Le bleu est apprécié des personnes autistes et permet de calmer leurs angoisses.

De nombreux élèves ainsi que leurs parents ont joué le jeu et ont porté cette couleur vestimentaire.

Des bracelets bleus ont été confectionnés bénévolement par Mesdames Krystel Ba et Mélissa Chantreau, mamans à l'origine du projet.



Vente de muguet

L'association des parents d'élèves vendra des bouquets de muguet le 1^{er} mai, de 8h à 16h, face à la mairie au tarif de 2€ les deux brins et la rose.

Réservez-lui vos achats floraux.

Koukiri Comédie

La troupe sera en représentation le dimanche 5 mai, salle Louis Pol à 16h à Aniche.



Amicale Laïque

Les Amicalistes ont remis 6 tablettes informatiques aux enseignantes de l'école maternelle.

Cette dotation répond à une demande des enseignantes de l'école maternelle.

Elles seront utilisées dans un but pédagogique et permettront de répondre aux préconisations de l'inspection académique.



Toute personne acceptant de promouvoir la laïcité et de donner un peu de son temps au service des écoles de commune sera la bienvenue.

Contact : André Léger 03 27 96 33 57

Recyclage de vos instruments d'écriture

La commune s'associe à la volonté du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) de réduire les déchets.

Dorénavant, vous pourrez déposer en mairie vos instruments d'écriture usagés.



Diététicienne à Lewarde

Après 10 ans de formations, d'activité hospitalière, Pauline PAGLI Diététicienne Nutritionniste D.E s'installe à Lewarde au Cabinet Paramédical, 214 rue famille Dervaux.

Elle recevra avec plaisir les patients du secteur dans ces agréables locaux.

Possibilité de consultations à domicile et d'interventions en entreprise (forum, formation des salariés: alimentation et travail posté ou horaires décalés, journée "bien-être" au travail...)

Pauline PAGLI

Diététicienne Nutritionniste D.E

214 rue famille Dervaux 59287 LEWARDE

06 13 41 89 99

pagli.pauline@hotmail.fr

facebook.com/dieteticiennepaulinepagli



Découvrez le bien "être" et le bien "manger"

Intervention au cabinet, à domicile ou en entreprise

- Equilibre alimentaire
- Perte de poids
- Diabète
- Hypertension artérielle
- Travail posté
- Dénutrition
- Troubles de la déglutition...